

- **Comment postuler ?**

A partir du 15/03/2018, vous pouvez vous rendre sur le site de l'IUT de Moselle-Est : <http://iut-moselle-est.univ-lorraine.fr/fr/scolarité/candidatures> ou bien directement sur la plate-forme E - Candidat : <https://ecandidat.univ-lorraine.fr>.

ATTENTION : Il est impératif de garder précieusement votre **login** et votre **mot de passe**. Ils vous seront indispensables pour suivre l'évolution de votre candidature.

- **Quelles pièces fournir ?**

- Pièce d'identité
- Votre diplôme Bac +2 ou attestation de réussite (DUT, BTS, ...)
- Relevés de notes (première, terminale, BAC +2)
- Votre diplôme du Baccalauréat
- Relevé de notes du Baccalauréat
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation

Aucun dossier papier n'est à envoyer à l'IUT. Toutes les pièces justificatives seront dématérialisées.

ATTENTION : Tout dossier incomplet sera refusé !

- **Et ensuite ?**

Une fois tous les documents déposés sur E - Candidat, vous serez contacté, par mail ou par téléphone, pour convenir d'un rendez-vous pour un entretien de sélection (**Entretiens le 11 et 12 juin 2018**).

- **Et comment se passe l'alternance ?**

La Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat est proposée par alternance. Il vous faudra donc trouver une entreprise d'accueil. Vous aurez néanmoins la possibilité de réaliser votre alternance en travaillant sur votre projet dans le cadre d'une convention établie avec le PEEL (Pôle Entrepreneuriat Étudiant de Lorraine) par l'option d'une inscription individuelle.

Pour le cas d'une alternance classique, toutes les entreprises, très petites ou très grandes, dans les secteurs de l'industrie, du commerce ou des services et toutes les organisations peuvent convenir dans la mesure où les missions confiées ont un rapport direct avec la gestion et le management.

La Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat peut être fait par contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif de la région (PIFI) ou inscription individuelle.

Si une entreprise souhaite vous prendre en alternance mais que vous n'avez pas encore passé l'entretien de sélection, demandez à celle-ci une lettre d'intention de vous prendre en contrat si vous êtes retenue pour la Licence Professionnelle.